



Ville de Pontivy

Extrait du registre des délibérations

Marché de travaux – Construction de 6 courts de tennis, de deux padels - Relance des lots 2-9 et 14 Attribution des marchés

DEL-2019-035

Numéro de la délibération : 2019/035

Nomenclature ACTES : Commande publique, marchés publics

Information relative à l'environnement : non

Date de réunion du conseil : 04/03/2019

Date de convocation du conseil : 26/02/2019

Date d'affichage de la convocation : 26/02/2019

Début de la séance du conseil : 19 heures

Présidente de séance : Mme Christine LE STRAT

Secrétaire de séance : M. Paul LE GUERNIC

Étaient présents : M. Philippe AMOURETTE, M. Christophe BELLER, M. Loïc BURBAN, Mme Marie-Madeleine DORÉ-LUCAS, Mme Chantal GASTINEAU, Mme Stéphanie GUÉGAN, Mme Annie GUILLEMOT, M. Michel GUILLEMOT, M. Georges-Yves GUILLOT, M. Michel JARNIGON, M. Hervé JESTIN, Mme Madeleine JOUANDET, Mme Elisabeth JOUNEAUX-PÉDRONO, Mme Laurence KERSUZAN, Mme Emmanuelle LE BRIGAND, M. Paul LE GUERNIC, Mme Alexandra LE NY, Mme Christine LE STRAT, Mme Sylvie LEPLEUX, Mme Laurence LORANS, M. Yann LORCY, M. Christophe MARCHAND, M. François-Denis MOUHAOU, M. Jacques PÉРАН, Mme Soizic PERRAULT, M. Alain PIERRE, Mme Claudine RAULT, Mme Françoise RAMEL, M. Eddy RENAULT, Mme Véronique RISSEL.

Était représentée : Mme Émilie CRAMET par Mme Alexandra LE NY.

Était absent excusé : M. Eric SEGUET.

Était absente : Mme Maryvonne LE TUTOUR.

Marché de travaux – Construction de 6 courts de tennis, de deux padels - Relance des lots 2-9 et 14

Attribution des marchés

Rapport de Yann LORCY

Par délibération n°2018-123 du 11 décembre 2018, les lots n°1 « Terrassement – VRD », n°11 « Sols Sportifs », n°12 « Padels », n°13 « Espaces verts » et n°15 « Clôture portail » ont été attribués dans le cadre du projet de construction de 6 courts de tennis et de deux padels.

Au vu des coûts financiers importants, la réalisation du club house inscrite dans le programme initial a été abandonnée. Les lots se rapportant à cet équipement ont été déclarés sans suite et il a été décidé de ne pas les relancer. Cela concerne les lots suivants :

Lot 3 – Charpente bois

Lot 7 – Isolation – cloison – doublage

Lot 4 – Couverture

Lot 8 – Menuiseries intérieures

Lot 5 – Menuiseries extérieures

Lot 16 - Peinture

Lot 6 – Serrurerie

Le lot n°10 « Plomberie» a été déclaré sans suite pour absence d'offre. Ce lot jugé trop « petit » ne sera pas relancé mais intégré dans un autre lot.

S'agissant des lots restant à attribuer :

☞ Le lot n°2 « Gros œuvre » a été relancé suite à consultation initiale déclarée infructueuse pour absence d'offres.

☞ Le lot n°9 « Electricité» a été relancé suite à consultation initiale déclarée sans suite pour modification du cahier des charges sur la partie éclairage des courts de tennis et de l'équipement des courts de tennis (pose de ventouse).

☞ Le lot n°14 « Arrosage» a été relancé suite à consultation initiale déclarée sans suite pour modification du cahier des charges prenant en compte l'intégration des prestations du lot n°10 et le passage d'un arrosage automatique à un arrosage manuel.

Un nouvel appel public à la concurrence été lancé pour ces trois lots le 25 janvier 2019 sur le BOAMP et la plateforme Mégalis Bretagne par procédure adaptée avec une date limite de retour des offres fixée au vendredi 15 février 2019 à 12h00.

Trois candidats ont répondu à la consultation représentant trois offres reçues par voie électronique répartie ainsi :

Lot 2 – Aucune offre

Lot 14 – 1 offre

Lot 9 – 2 offres

La commission des achats s'est réunie le 18 février 2019 pour émettre un avis sur l'attribution des marchés.

Le cabinet BE2TF sis 1 place de Strasbourg à Brest (29 200), maître d'œuvre de l'opération, a présenté son analyse des offres.

Après en avoir délibéré, la commission a décidé :

- **D'attribuer le lot n°9 – « Electricité » à la société SAS SAITEL BRETAGNE** — 5 rue Sédar Senghor – ZAC de Colguen - 29 900 CONCARNEAU pour un montant total de 142 420.35 € HT (170 904.42 € TTC) décomposé ainsi :
 - Solution de base pour un montant de 112 270.35 € HT (134 724.42 € TTC)
 - Le Prestation Supplémentaire Eventuelle n°1 « Contrôle d'accès » pour un montant de 30 150.00 € HT (36 180.00 € TTC)

Le délai d'exécution du chantier est de : 15 semaines (hors période de préparation de 2 semaines et hors congés) à partir de la date fixée sur l'ordre de service n° 01 qui servira d'ordre de service général de début de chantier.

Les délais d'exécution pour chaque lot et pour chaque phase sont indiqués dans le planning prévisionnel d'intervention du dossier de consultation. Ce planning sera rendu contractuel dans le cadre de la mission OPC après consultation des entreprises titulaires et notifié à ces mêmes entreprises.

Par ailleurs, le pouvoir adjudicateur a décidé de déclarer sans suite les lots suivants :

☞ Le Lot n°2 « Gros œuvre » est déclaré sans suite pour absence de concurrence effective dans la mesure où aucune offre n'a été réceptionnée pour ce lot.

☞ Le Lot n°14 « Arrosage » est déclaré sans suite pour insuffisance de concurrence dans la mesure où une seule offre a été réceptionnée pour ce lot. De plus, cette offre est jugée irrégulière car elle ne répond pas au CCTP. En effet, la société propose un arrosage automatique alors que la réponse devait porter sur un arrosage manuel.

Nous vous proposons :

- D'accepter les propositions de la commission des achats,
- D'autoriser la Maire à signer les marchés à intervenir ainsi que les pièces annexes.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

Fait à Pontivy, le 5 mars 2019

**LA MAIRE
Christine LE STRAT**

Transmise au contrôle de légalité le :

Publiée au recueil des actes administratifs le :

Certifiée exécutoire

**LA MAIRE
Christine LE STRAT**